

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT



REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

DECRET N°95-190 du 17 Octobre 1995
portant nomination d'un Directeur Régional
de la Surveillance du Territoire

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

- Vu la Constitution du 15 mars 1992;
- Vu la loi n°5-95 du 21 mars 1995 portant organisation et fonctionnement de la Police Nationale
- Vu le décret n°82/895 du 18 Juin 1982 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;
- Vu le décret n°89/674 du 7 Novembre 1989 portant création, organisation et attributions de la Direction Générale de la Police Nationale;
- Vu le Décret n°95-25 du 13 janvier 1995 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu le Décret n°95-26 du 22 janvier 1995 portant nomination des Membres du Gouvernement;
- Vu le Décret n°95-27 du 22 janvier 1995 portant nomination des Ministres Délégués, Membres du Gouvernement;
- Vu l'Arrêté n°942 du 23 Mars 1954 fixant les règles à suivre, en cas d'urgence, pour la publication des textes réglementaires en Afrique Equatoriale Française;

DECRETE

Article 1er : Le Commandant OLLIER Raoul est nommé Directeur Régional de la Surveillance du Territoire du Pool.

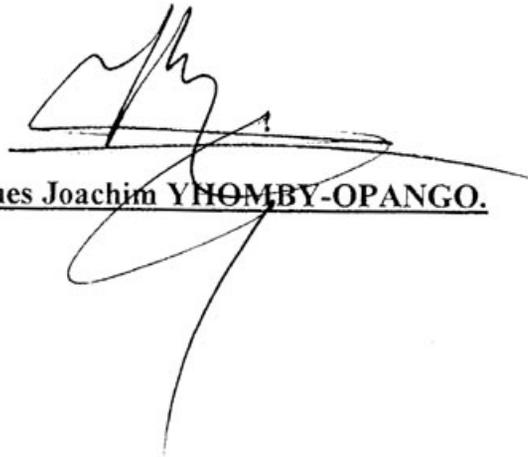


Article 2: Le Commandant OLLIER Raoul percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3: Le présent Décret, qui abroge toutes les dispositions antérieures, sera ~~enregistré~~, publié au Journal Officiel de la République du Congo, ~~et communiqué~~ partout où besoin sera.

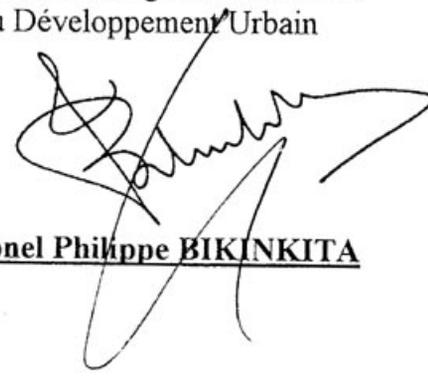
Fait à Brazzaville, le 17 Octobre 1995

Par Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,



Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.

Le Ministre d'Etat Ministre de
l'Intérieur Chargé de la Sécurité
et du Développement Urbain



Colonel Philippe BIKINKITA

Pour le Ministre de l'Economie et des
Finances, Chargé du Plan et de la
Prospective, en mission,

Le Ministre Délégué, Chargé du Budget et
des Régies Financières



Luc Adamo MATETA

